

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°036

OBJET : AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que par délibération 2022-189 un règlement budgétaire et financier a été validé. Celui-ci prévoit une gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement par le biais des autorisations de programme. Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Chaque AP se caractérise par :

- Un millésime et une enveloppe de financement AP/AE - CP ;
- L'opération à laquelle elle se rattache ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement. L'égalité suivante est à ce titre toujours vérifiée : le montant total de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement (CP) échelonnés dans le temps.

Ainsi les projets suivants nécessitent une modification de l'autorisation de programme initiale : centre administratif et voie verte pour le budget principal, station d'épuration de Belmont de la Loire et projet rue des Moulins à Charlieu en assainissement collectif, création d'une autorisation de programme en eau potable pour le projet usine de Briennon.

- Budget assainissement les ajustements suivants sont proposés :

				Crédits de paiements		
Intitulé	durée de l'AP	date de fin	Montant	2025	2026	2027
Nouvelle STEP de Belmont de la Loire	3 ans	2027	2 000 000,00 €	13 450,57 €	1 756 549,43 €	230 000,00 €
Travaux rue des moulins à Charlieu	3 ans	2027	500 000,00 €	0	50 000,00 €	450 000,00 €

- Budget principal les ajustements suivants sont proposés :

Autorisation de Programme (AP)				Crédits de paiements			
Intitulé	durée de l'AP	date de fin	Montant	2023	2024	2025	2026
Centre administratif	4 ans	2026	1 406 000,00 €	3 012,00 €	71 557,75 €	687 477,09 €	643 953,16 €
Voie verte	5 ans	2026	3 431 600,00 €	131 562,88 €	2 907 038,10 €	362 932,23 €	30 066,79 €

- Budget eau potable une nouvelle autorisation de programme est proposée :

Autorisation de Programme (AP)				Crédits de paiements			
Intitulé	durée de l'AP	date de fin	Montant	2026	2027	2028	2029
Nouvelle usine de BRIENNON	4 ans	2029	6 000 000,00 €	150 000,00 €	2 300 000,00 €	3 450 000,00 €	100 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide les modifications des autorisations de programme telles que ci-dessus sur le budget assainissement collectif,
- valide les modifications des autorisations de programme telles que ci-dessus sur le budget principal,
- crée la nouvelle autorisation de programme sur le budget eau potable.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026